

La Mer en Tournée – Appel à Manifestation d’Intérêt

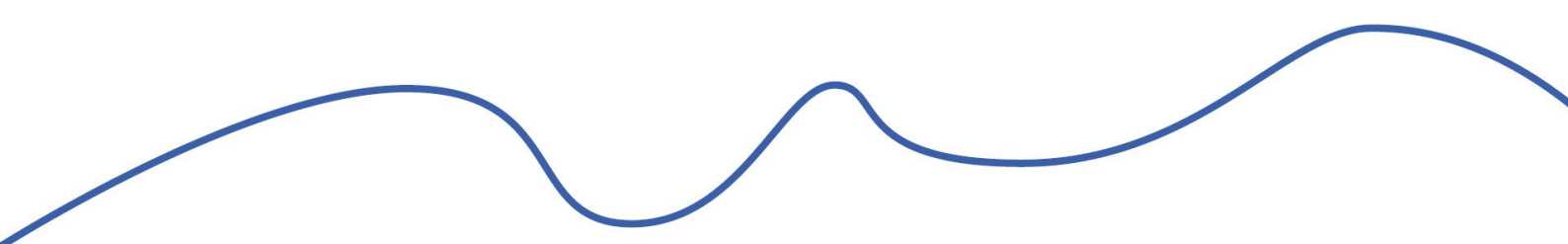
**Animation des stands « La Mer en Tournée »
à la Cité des sciences et de l’industrie
du 11 au 23 février 2025**

1. Contexte

En juin 2025, la France va accueillir et organiser la troisième Conférence des Nations Unies sur l’Océan. Dans cette perspective il a été décidé de promouvoir une grande mobilisation nationale autour des enjeux maritimes à travers une « Année de la Mer » qui va couvrir toute l’année 2025.

L’enjeu est de mener un travail de pédagogie et de conviction pour montrer l’importance de l’océan dans notre vie de tous les jours ; non seulement pour nos échanges, mais surtout pour avoir une planète habitable pour l’humanité. En d’autres termes, il s’agit, pendant cette année de la mer, de « maritimer » les esprits en s’adressant à un public très large, et en visant prioritairement des personnes et des acteurs qui ne sont pas en relation avec la mer au quotidien.

A cette fin, outre des actions de communication ciblées, une forte présence en ligne et une grande campagne de labellisation d’actions et d’événements, il est prévu d’animer des espaces intitulés « La Mer en Tournée » dans des villes non littorales ou à l’occasion de certains événements emblématiques. Après une première étape au Vendée Globe du 19 octobre au 10 novembre derniers, la Mer en Tournée prend ses quartiers à la Cité des sciences et de l’industrie du 11 au 23 février 2025.



2. La Mer en Tournée à La Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette (Paris)

« La Mer en Tournée » va être déployée dans le hall de la Cité des sciences et de l'industrie dans le parc de la Villette. Le village itinérant va se répartir en deux espaces distincts :

- Un espace pédagogique et ludique (Génération Mer) ;
- Un espace « métiers et formations » (La Mer embauche) couplé à un espace gastronomique (La Mer à table).



Ces deux espaces seront situés de part et d'autre du hall d'accueil, totalisant une surface de 100 m² chacun. Plusieurs opérateurs peuvent être présents en simultané sur le même espace pour l'animer. Les espaces seront reliés par l'exposition Océan (réalisée par la Plateforme Océan Climat et Gédéon).

En complément, l'auditorium du rez-de-chaussée de la Cité des sciences et de l'industrie (300 places) sera réservé sur certains créneaux pour organiser des animations destinées à un large public (sur une durée d'une heure maximum). Elles pourront être proposées pendant les créneaux de réservation de l'auditorium prédéfinis en concertation avec la Cité des sciences et de l'industrie.

Enfin, lors de la semaine scolaire, du 11 au 14 février, la Cité des sciences et de l'industrie met à disposition deux autres espaces pour des actions pédagogiques auprès des classes : la Bibliothèque pour des ateliers et la salle Jean Painlevé, disposant de 120 places assises, pour des interventions.

Tous ces espaces sont organisés, aménagés et mis à disposition par le Ministère chargé de la Mer et de la Pêche (Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture), en collaboration avec la Cité des sciences et de l'industrie, pour les acteurs de l'écosystème maritime susceptibles de les animer pendant des périodes données.



3. Proposition à formuler

Tout opérateur désireux de contribuer à l'animation de ces espaces, selon les conditions proposées, est invité à faire une proposition en déposant un dossier **avant le mercredi 8 janvier 18h** sur le formulaire démarches simplifiées suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/la-mer-en-tournee-appel-a-manifestation-interet-villette>

Les animations proposées devront être adaptées au public de la Cité des Sciences et de l'Industrie qui est à dominante jeune, scolaire et familial. Un opérateur peut proposer plusieurs animations différentes, et pensées pour des

espaces différents, dans un seul dossier. En effet, le format des animations devra s'adapter aux différents types de fréquentation et lieux disponibles (voir tableau). Les propositions seront instruites au fur et à mesure de leur réception. Si elles sont jugées pertinentes, les porteurs de projets seront contactés.

Espace	Public	Période	Format animation
Village entier (Génération Mer + la Mer à Table / La Mer Embauché)	Grand Public	Les deux semaines pendant les horaires d'ouverture de la Cité des sciences et de l'industrie (9h30-18h)	Animations courtes et ludiques (15 à 30 min) pouvant être répétées plusieurs fois pour un public mobile qui visite la Cité des sciences et de l'industrie dans son ensemble
Auditorium	Grand Public	Sur créneaux prédéfinis en semaine 2	1h pour un large public (jusqu'à 300 personnes)
La Mer Embauché / la Mer à Table	Scolaire : 3 ^{ème} + lycée	En semaine de 9h à 16h30 et le mercredi matin	Présentations courtes de filières, témoignages, découverte de métiers et/ou de produits de la mer.
Génération Mer	Scolaire cycles 3, 4 et lycée : CM1 à la terminale		Animations ludiques et pédagogiques (30 min)
Bibliothèque			Ateliers pédagogiques d'1h pour des classes de 30 élèves environ
Salle Jean Painlevé			Interventions pédagogiques d'1h pour des classes de 30 élèves environ

Pour information, les principaux éléments demandés dans le formulaire de candidature sont :

- Identité et statut de l'opérateur candidat ;
- Identité du responsable du projet (nom, prénom, fonction, coordonnées) ;
- Animation(s) proposée(s) (titre, description, visuel, durée) ;
- Choix de jours de présence et d'espaces à animer ;
- Réseaux (liens utiles, comptes réseaux sociaux existants, coordonnées de la personne en charge de la communication pour l'opérateur candidat).

Pour toute question relative au dépôt de dossier, vous pouvez adresser un mail à lamerentournee@mer.gouv.fr avec pour objet « AMI Vilette ».



4. Informations techniques et logistiques

Adresse et accès : 30 avenue Corentin Carriou, 75019 Paris

Dates et horaires : du mardi 11 au dimanche 23 février, tous les jours sauf le lundi (jour de fermeture de la Cité des sciences et de l'industrie), de 9h30 à 18h du mardi au samedi et de 9h30 à 19h le dimanche.

Matériel disponible :

Génération Mer	Ecran sonorisé et adapté pour la projection de contenus (notamment de films) ; micros ; agora avec places assises (25 à 30 personnes) ; mobilier non fixe et modulable en fonction des animations (chaises, tables, grilles, tableau blanc)
La Mer embauche / La Mer à table	Ecran sonorisé et adapté pour la projection de contenus (notamment de films) ; micros ; agora avec places assises (25 à 30 personnes) ; Un comptoir pour accueillir des organismes de formation et des entreprises sur un format forum. Un espace de démonstration culinaire (avec plan de travail, feux à induction, un petit frigo et une réserve d'eau).
Auditorium	Capacité 300 places, équipé pour de la projection, de la captation et du live.
Bibliothèque	Tables, chaises, écran, grilles, tableau blanc
Salle Jean Painlevé	Ordinateur, écran, tables, chaises

5. Conditions de participation

Chaque opérateur intéressé doit formuler une proposition d'animation sur une durée d'au moins 3 journées (consécutives ou non). Ces propositions seront examinées au cas par cas, et les modalités d'intervention seront déterminées par la Direction Générale des Affaires Maritimes de la Pêche et de

l'Aquaculture, en accord avec l'opérateur et en fonction de la programmation d'ensemble.

Sous certaines conditions, les opérateurs retenus dans le cadre de l'AMI pourront solliciter une subvention visant à couvrir leurs frais d'animation, de transport et d'hébergement. Le montant de cette subvention est établi sur les bases forfaitaires décrites ci-après. Les indemnisations sont limitées à un maximum de deux personnes par opérateur.

Les opérateurs éligibles à l'indemnisation sont : les associations, les fondations, les établissements publics, les organisations syndicales et professionnelles.

L'opérateur est basé en Île-de-France	150 euros par jour et par personne.
L'opérateur est basé hors de la région Île-de-France (sur justificatif)	400 euros pour une personne pour une journée ; 200 par journée supplémentaire et par personne.

Les demandes d'indemnisation feront l'objet d'une démarche dédiée pour les opérateurs retenus et éligibles.

